

Montréal, le 25 mai 2014

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec Distribution  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M<sup>e</sup> Louis-Charles Bélanger  
Cain Lamarre Casgrain Wells  
75, avenue Québec, bureau 201  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7A2

M<sup>e</sup> Raphaël Lescop  
LeChasseur avocats Ltée  
393, rue St-Jacques, bureau 258  
Montréal (Québec) H2Y 1N9

**Objet : Demande de fixation des conditions d'installation du réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec dans la ville de Rouyn-Noranda**  
**Dossier de la Régie : R-3895-2014**

---

Chers confrères,

Le 7 novembre 2014, la Régie de l'énergie (la Régie) a, à la demande des parties, suspendu le dossier mentionné en titre et annulé les journées d'audience qui avait été réservées, afin de permettre à ces dernières de poursuivre les discussions qui étaient en cours.

La Régie indiquait par ailleurs, dans cette même lettre, qu'elle s'attendait à ce que les parties la tiennent informée des développements, en temps opportun. Or, à ce jour, la Régie n'a reçu aucune communication de l'une ou l'autre des parties à cet égard.

Dans ce contexte, la Régie souhaite connaître vos intentions à l'égard de la poursuite de ce dossier afin qu'il puisse être traité en temps opportun et vous saurait gré, par conséquent, de bien vouloir ce faire d'ici le **2 juin 2015**.

Nous vous prions d'agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml